

Fiche de signalement d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement et/ou d'agissements sexistes

Auteur du signalement

Fonction :

Nom et prénom :

Adresse postale :

.....

Courriel :

Téléphone :

Service dans lequel les faits ont eu lieu (si différent du service de l'auteur du signalement) :

.....

Date du signalement :

Noms, qualités et fonctions des personnes concernées et des témoins

Noms et prénoms des personnes concernées

Fonctions

Noms et prénoms des témoins

Fonctions

Description de la situation donnant lieu à un signalement

Description chronologique des faits (sans interprétation ni jugement personnel, exemples de situations, propos entre « »), si la place ne suffit pas, il est possible d'utiliser des feuilles blanches en complément :

La situation ou l'évènement s'est-il déjà produit avant les faits décrits ?

OUI

NON

Si oui, indiquer la ou les dates ou périodes :

-
-
-
-
-
-

Conséquences en termes d'arrêt(s) de travail, de déclaration(s) d'accident de service ou de maladie contractée en service, de dépôt(s) de plainte :

Le cas échéant, description des actions déjà menées par les agents et/ou la hiérarchie et des mesures déjà décidées :

Arrêt(s) de travail : (date début/date fin)

- -
- -

Déclaration d'accident de service ou de maladie contractée en service (rayer la mention inutile) déposée le : (date)

-

Dépôt(s) de plainte le (indiquer la date) pour : (indiquer le(s) motif(s))

-
-

- Soit par mail à l'adresse : signalements@sdis71.fr
- Soit par courrier, dans une enveloppe portant la mention « **confidentiel** » à l'adresse :
SDIS 71 - cellule « signalements » - 2, rue du Lieutenant-colonel André MARLIN - 71000 SANCÉ

Doivent être joints, toute information, tout document ou support permettant d'étayer le signalement (ex. : courrier, mail, etc.).

Date et signature :

Les données personnelles collectées sont utilisées pour recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes ou des témoins d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.

Le dispositif de signalement est mis en œuvre pour répondre aux exigences de l'article L 135-6 du Code général de la fonction publique.

Le traitement est confidentiel, à destination des membres du dispositif de signalement.

Les données transmises sont strictement proportionnées à la poursuite des finalités relatives au traitement du signalement.

Elles ne sont pas conservées au-delà de la durée nécessaire à l'instruction des saisines et aux obligations légales et réglementaires.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), les personnes concernées disposent de différents droits (accès, rectification, effacement, etc.) sur les données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : dpo@sdis71.fr